



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 JUILLET 2025

**VALIDE AU CONSEIL DU 07 AOUT 2025**

**PRESENTS :** Zoe POHL-BOUSQUET - Chantal BARRIERE- Virginie CASTANIER- Gérard RAMONDENC - Christian VERNHET- Christophe RAYSSAC - Dominique ROURE

**EXCUSES :** GHISLAIN CABAL-ZINCK (pouvoir donné à Dominique Roure) - Jean-Jacques SELLAM

**Secrétaire de séance :** Dominique ROURE

### ORDRE DU JOUR :

- 1/ Approbation du Conseil Municipal du 2 mai 2025
- 2/ Délibération échange parcelles MERIC/Commune de Saint-Izaire
- 3/ Délibération sur la modification des statuts du Syndicat des Rives du Tarn
- 4/ Délibération sur l'adhésion de la commune de Broquiès au SIAEP des Rives du tarn
- 5/ Délibération sur l'adhésion de la commune de Montfranc au SIAEP des Rives du Tarn
- 6/ Délibération sur l'adhésion complémentaire de la commune de Saint-Izaire au SIAEP des Rives du Tarn
- 7/ Délibération sur le remboursement des factures d'électricité payées par la SARL « Mathy et Nounouk » à l'auberge de La Valette
- 8/ Questions diverses

---

Monsieur le Maire ouvre le conseil à 18H30, en informant les conseillers que deux points doivent être rajoutés à l'ordre du jour relatifs, d'une part, à l'adhésion de communes au syndicat mixte des eaux du Levezou/ Ségala et, d'autre part, concernant les loyers de l'auberge. Le conseil n'émet aucune opposition à cette extension de l'ordre du jour.

#### **1. Approbation du Conseil Municipal du 2 mai 2025**

Monsieur le maire présente le compte rendu qui a été annexé à la convocation. Ce compte rendu n'appelle aucune remarque ; il est validé à l'unanimité.

#### **2. Délibération échange parcelles MERIC/Commune de Saint-Izaire**

Monsieur le maire rappelle l'échange de parcelles, réalisé il y a plusieurs années avec M. Méric ; il donne la parole à Gérard Ramondenc qui précise que cet échange de parcelles n'a pas concerné le chemin actuel qui passe au milieu de la ferme. Il est proposé de déplacer ce chemin pour contourner la ferme en procédant à un échange de terrain par achat et vente. Les parcelles cadastrales et le coût (frais de notaire) sont précisés.

Délibération à l'unanimité

### **3. Délibération sur la modification des statuts du Syndicat des Rives du Tarn**

Monsieur le maire informe le conseil que le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) des rives du Tarn, reprenant la compétence assainissement, a déposé de nouveaux statuts et que le conseil municipal doit se prononcer sur leur approbation. Il indique également que ce syndicat devient un syndicat dit « à la carte » qui s'appellera désormais « syndicat intercommunal des rives du Tarn ». Après présentation des nouveaux statuts et débat, le conseil approuve les nouveaux statuts.

Délibération à l'unanimité.

### **4. Délibération sur l'adhésion de la commune de Broquiès au SIAEP des Rives du Tarn**

Monsieur le maire informe le conseil que la commune de Broquiès demande son adhésion au SIAEP des rives du Tarn. Cette demande, évoquée lors des conseils syndicaux du SIAEP, a reçu un accueil favorable. Monsieur le maire propose de donner un avis favorable pour une mise en œuvre au 31/12/2025.

Délibération à l'unanimité.

### **5. Délibération sur l'adhésion de la commune de Montfranc au SIAEP des Rives du Tarn pour la compétence « eau »**

Monsieur le maire informe le conseil que la commune de Montfranc demande son adhésion au SIAEP des rives du Tarn pour la compétence « eau ». Cette demande, évoquée lors des conseils syndicaux du SIAEP, a reçu un accueil favorable. Monsieur le maire propose de donner un avis favorable pour une mise en œuvre au 31/12/2025.

Délibération à l'unanimité.

### **6. Délibération sur l'adhésion complémentaire de la commune de Saint-Izaire au SIAEP des Rives du Tarn**

Monsieur le maire rappelle que la commune de Saint-Izaire adhère déjà au SIAEP pour une partie de son territoire (hameau des Canacs, village de Salelles et ses environs), tandis qu'elle adhère au syndicat intercommunal Ségala Lévézou pour une autre partie de la commune.

La commune de Saint-Izaire a présenté sa demande d'adhésion complémentaire au SIAEP (délibération du 02/05/25) pour l'ensemble de son territoire actuellement non couvert par le syndicat intercommunal Ségala Lévézou ; cette demande, présentée lors des comités syndicaux (25/06 et 01/07/25), a recueilli un accord de principe.

Il nous faut maintenant donner un avis favorable pour la demande d'adhésion au SIAEP pour la partie complémentaire de la commune, non adhérente au SMAEP Ségala Lévézou. Cette adhésion prendra effet au 31/12/25.

Délibération à l'unanimité.

## **7. Délibération supplémentaire concernant l'extension du périmètre du Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala (SMELS)**

Monsieur le maire indique qu'il a reçu une demande tardive de délibération concernant l'extension du périmètre du SMELS aux communes de Flavin, Le Vibal, Pont de Salars, Prades de Salars, Salmiech, Tremouilles pour la compétence « assainissement collectif ». Il propose de donner un avis favorable à cette demande.

Délibération à l'unanimité

## **8. Délibération sur le remboursement des factures d'électricité payées par la SARL Mathy et Nounouk à l'Auberge de La Valette**

Monsieur le maire rappelle la situation de l'auberge de la Valette, fermée depuis le mois de Mars, suite au départ de la SARL Mathy et Nounouk. La commune prévoyait de racheter le fonds de commerce, sans délai, afin de faciliter la réouverture rapide de cette auberge.

Dans cette optique, la SARL Mathy Nounouk n'a pas fait supprimer l'alimentation en électricité, ce qui a permis de procéder aux travaux indispensables et au nettoyage des locaux.

Monsieur le maire propose donc que la commune prenne en charge les factures d'électricité (remboursement à la SARL Mathy et Nounouk), depuis le mois de mars jusqu'à la réouverture officielle de l'auberge.

Délibération à l'unanimité.

## **9. Délibération supplémentaire sur le paiement des loyers de l'auberge de la Valette**

Monsieur le maire rappelle que le conseil municipal du 10 avril 2025 a décidé de procéder à une remise gracieuse des loyers dus par la SARL « Mathy et Nounouk » pour les mois de mars et d'avril (soit une somme de 533,90€X2) dans la mesure où la commune s'était engagée à racheter le fonds de commerce dans les meilleurs délais.

Cet achat n'étant toujours pas réalisé, compte tenu de la longueur et de la complexité des démarches engagées, et considérant notre engagement initial, monsieur le maire propose d'étendre cette remise aux mois de Mai, Juin, Juillet (soit 3 X 533,90€).

Un débat s'engage au sein du conseil sur le coût de ces remises pour notre collectivité, dû pour une grande part, à la faible réactivité de nos interlocuteurs institutionnels et commerciaux. Au final, cette remise est acceptée par le conseil. Délibération à l'unanimité.

### **Situation de l'auberge de la Valette**

Le débat aborde ensuite la situation actuelle de l'auberge de la Valette qui ne peut pas être ouverte faute de la possibilité d'achat, le dossier étant toujours incomplet chez le notaire.

Monsieur le maire informe le conseil que la gérante pressentie devra déplacer l'inauguration prévue de l'auberge au château afin d'éviter tout risque de contentieux et ne pourra ouvrir sans que l'achat du fonds de commerce puisse être effectué préalablement.

D'ici là, la gérante pressentie demande la possibilité d'assurer la restauration dans les locaux du château, à titre gracieux. Une réflexion s'engage au sein du conseil, partagé entre le souhait d'aider et d'accompagner la gérante pressentie et de ne pas faire de précédent en lui octroyant une possibilité qui ne pourrait pas être proposée ensuite à toute demande comparable. Le risque de concurrence faussée, le coût de la demande et le statut de bâtiment patrimonial du château sont également évoqués.

Au final, il est proposé que la locataire pressentie puisse assurer la restauration au château lors des évènements particuliers, tels que le 12 juillet pour l'inauguration, le 19 juillet pour le feu d'artifice de la commune habituellement précédé d'un repas et le 24 juillet pour l'accueil au château d'une animation sur les « voitures anciennes », en espérant que la situation de l'auberge sera régularisée d'ici là. Ces prestations sont dispensées du coût de la location du château. Décision unanime.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le maire organise un tour de table pour aborder les questions diverses. Sont évoqués par les conseillers :

- Le risque d'épidémie canine (leptospirose), suite au décès d'un chien sur le village. Un vétérinaire de Saint-Affrique semble avoir posé ce diagnostic qui a conduit à une alerte pour inciter à la vaccination des chiens.
- Un point est fait sur les dettes qu'une habitante du village a contractées pour une somme avoisinant les 5000 euros. Le remboursement a été planifié mais le trésor public n'a pas fait le nécessaire pour opérationnaliser ce remboursement. Des démarches seront engagées vis-à-vis du trésor public.
- Gérard Ramondenc fait un point sur l'alimentation en eau potable du Batut. Des camions citernes ont ravitaillé le hameau en eau, la source n'étant plus suffisante ; une tranchée est en cours de réalisation pour assurer la connexion avec le réseau du SIAEP. La commune prend en charge le creusement et la couverture des tranchées (1200 mètres), tandis que le SIAEP prend en charge les tuyaux et les équipements. Un emprunt sera nécessaire pour financer les travaux.
- Une différence de niveau entre le passage aménagé devant le local paysan et le trottoir est signalé, avec un risque de chute. Il faut envisager un tracé sur la route pour alerter les piétons.
- Un point est fait sur la possibilité de retour des statues menhir au château. Monsieur le maire indique les démarches engagées.
- La situation de la voie verte entre l'ancienne gare (ex centre DDE), jusque le long du Dourdou est évoquée, le parc naturel régional n'ayant pas identifié cette voie verte. La question de l'entretien de cette voie se pose.
- L'état de la voirie est évoqué, notamment à Bucels.

Monsieur le maire conclut le conseil à 20H45.